

Culture COM : Ces deux timbres postaux peuvent toujours être utilisés. Vrai ou faux ?

?

19-02-2017

avec

- Contrairement aux billets de la Banque de France et aux timbres fiscaux, les timbres postaux français ne sont en principe jamais démonétisés.

-

On peut continuer d'utiliser les timbres émis par la Poste depuis 1849.

-

A condition de convertir les anciens francs et les francs en euros pour connaître leur pouvoir d'affranchissement.

-

Et à quelques rares exceptions près : certains timbres commémoratifs, certains timbres émis au profit de la Croix-Rouge et... les timbres où figure le portrait de Pétain.

-

Le timbre émis en 1971 à la mémoire du général de Gaulle est en revanche toujours valide.